

Covid-19 : Pas de couvre-feu pour le département de l'Yonne

Aujourd'hui, 46 millions de Français sont privés de sortie. Hier après-midi, le gouvernement a étendu le couvre-feu à 38 nouveaux départements, l'objectif du gouvernement étant de préserver la capacité d'accueil dans les hôpitaux.

Désormais, 54 départements appliquent cette mesure sous le contrôle des forces de l'ordre. Depuis samedi dernier, on comptabilise 32.033 contrôles et la prononciation de 4.777 verbalisations pour non respect du couvre-feu.

Le département de l'Yonne n'est pas concerné par cette mesure. Cependant, le préfet a décidé de prendre des nouvelles mesures pour éviter la propagation du COVID-19 : Fermeture des bars à 22h et port du masque obligatoire dans les zones commerciales et sur les parkings de supermarchés.